ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

professeurs des écoles

Question écrite n° 100614

Texte de la question

Mme Chaynesse Khirouni attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le problème de l'ouverture des listes complémentaires du concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) pour les académies n'ayant pu effectuer tous les recrutements pour la rentrée scolaire sur la liste principale. En septembre 2016, de nombreux départements manquaient d'enseignants. Ainsi, dans l'Académie de Nancy-Metz, des candidats aux concours inscrits sur la liste complémentaire ont été appelés afin de compenser des désistements sur des postes en Meuse et en Meurthe-et-Moselle. En Moselle, en revanche, une première vague de recrutement de contractuels et de vacataires a eu lieu pour couvrir les nombreuses classes qui se trouvaient encore sans enseignants. Pourtant, selon le décret n° 90-680 du 1er août 1990 portant sur le recrutement des professeurs des écoles, la raison d'être des listes complémentaires est bien de pourvoir des postes vacants. Les personnes ayant perdu le bénéfice de leur concours au 30 septembre 2016 s'interrogent donc sur ces recrutements. Elle lui demande donc quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement pour remédier à ces difficultés, notamment pour les rentrées scolaires à venir.

Données clés

Auteur : Mme Chaynesse Khirouni
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1re circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 100614
Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel
Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 15 novembre 2016, page 9338
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)